



Question sur donation pour creation d'entreprise

Par **sandyrou_old**, le **22/11/2007** à **16:30**

Bonjour,

Ma grand-mère vient de me faire une donation de 10 500 € pour m'aider à créer ma propre entreprise.

Elle vient de remplir une déclaration de don manuel que je dois envoyer au service des impôts des entreprises.

Ma question est: Dois-je payer des droits de succession ou de donation ?

Ma grand-mère doit-elle payer aussi, sachant qu'elle a 81 ans ?

Et pour finir, a-t-il une différence entre un don manuel traditionnel et un don manuel pour la création d'une entreprise.

Merci de m'éclairer ma lanterne car je suis un peu perdue...

Cordialement

Sandrine

Par **Jurigaby**, le **22/11/2007** à **16:57**

Bonjour.

Non, il n'y aura aucun impôt à payer puisque l'abattement est de 30000 euros renouvelables tous les 6 ans pour les donations à petits enfants.

A ma connaissance, il n'y a pas de différence fiscale entre ces deux formes de dons mais je peux me tromper. Je suis pas totalement sûr pour le coup.

Par **sandyrrou_old**, le **23/11/2007** à **10:25**

Bonjour,
Je tiens juste à vous dire merci pour votre rapidité et votre réponse.
Cordialement
Sandrine